

Centre Hospitalier de Brocéliande

La santé à taille humaine



La santé bucco-dentaire des personnes âgées

édition 2026



Une bonne santé bucco-dentaire !

Pour mes dents, je suis vigilant

MA SANTÉ DENTAIRE : C'EST ESSENTIEL

Préserver la capacité à manger et parler

Éviter les douleurs, les infections

Améliorer sa qualité de vie

POUR MON SÉJOUR EN ÉTABLISSEMENT, JE N'OUBLIE PAS ...

**Une brosse
à dents souple
et un dentifrice fluoré**

à renouveler tous les 2 mois



**Des brosettes
interdentaires**



**Un boîtier pour prothèse
dentaire gravée avec un
kit de nettoyage complet**



Tout en évitant les complications :

Abcès, saignements des gencives, mobilité des dents, déchaussement

Aggravation des pathologies générales préexistantes (maladies coronariennes, diabète, maladies rénales...)

Provocation à distance des affections localisées (oculaires, cardiaques, pulmonaires, articulaires, rénales...) ou généralisées (septicémie).

L'offre «100% Santé» dentaire, c'est quoi ?

Certains soins dentaires intégralement remboursés

PRÉVENIR POUR MIEUX GUÉRIR

Perte de dents, infections, douleurs chroniques
Création ou adaptation d'une prothèse dentaire

Depuis le 1er janvier 2020, l'offre 100 % Santé dentaire permet au patient d'être entièrement remboursé par l'Assurance Maladie et sa mutuelle ou complémentaire santé sur les bridges et les couronnes dentaires. Depuis le 1er janvier 2021, cette offre a été élargie aux dentiers (prothèses amovibles).



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne bénéficiant d'un contrat responsable par sa mutuelle (ou complémentaire santé) peut bénéficier de l'offre 100 % Santé dentaire. Un contrat responsable prévoit des planchers et des plafonds de prise en charge. Il représente actuellement 95 % des contrats vendus sur le marché.

Après examen médical, le dentiste propose un plan de traitement. Consultez le site de l'assurance maladie pour en savoir plus : www.ameli.fr



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

ameli.fr



L'examen bucco-dentaire complet

À l'entrée en établissement, je demande un bilan dentaire

Dès l'admission, une prise en charge

Votre proche peut bénéficier d'un examen bucco-dentaire complet réalisé par un chirurgien-dentiste.

Ce bilan dentaire spécifique permet :

- De détecter les besoins en soins
- D'évaluer l'hygiène bucco-dentaire
- D'adapter l'accompagnement au quotidien

Ce bilan est pris en charge par la sécurité sociale (40 €) et peut être réalisé dans les 12 mois suivant l'entrée en établissement.

Les équipes paramédicales des EHPAD et l'USLD peuvent aider à la prise de rendez-vous et demanderont systématiquement le consentement du résident ou de son représentant légal s'il n'est pas en mesure de s'exprimer.



Un bilan en 4 étapes



1. Une anamnèse menée avec l'équipe de soins
2. Un examen buccal
3. Une évaluation de l'hygiène bucco-dentaire
4. Une inscription dans le dossier médical du patient

**Pour plus d'informations, nos équipes sont joignables
au 02.99.09.83.00**



Centre Hospitalier de Brocéliande

33, rue Saint-Nicolas
35160 Montfort-sur-Meu



Téléphone : 02 99 09 83 00

Site internet : www.ch-broceliande.bzh



en partenariat avec :

